

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 007  
SECRET/314/Add.1  
17 février 1986

Original: anglais

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

#### Liste XX - Etats-Unis d'Amérique

##### Addendum

La Mission permanente du Canada a fait parvenir au secrétariat les communications suivantes.

Nous référant à la mesure prise par les Etats-Unis au titre de l'article XXVIII au sujet des n° 165.30 et 165.35 de leur tarif douanier (document Secret/314 du 11 juin 1985), nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Canada et les Etats-Unis sont convenus de prolonger de deux mois le délai prévu à l'article XXVIII, paragraphe 3.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Pour le Bureau du Représentant  
des Etats-Unis pour les questions  
commerciales internationales

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Pour la Mission permanente  
du Canada

11 décembre 1985

Nous référant à la lettre en date du 11 décembre 1985 que vous ont adressée conjointement le Canada et les Etats-Unis ainsi qu'à la notification des Etats-Unis (document Secret/314 du 11 juin 1985) annonçant une modification applicable aux n° 165.30 et 165.35 de la Liste XX - Etats-Unis d'Amérique, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Canada et les Etats-Unis sont convenus de prolonger à nouveau de 60 jours le délai prévu à l'article XXVIII, paragraphe 3.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Pour le Bureau du Représentant  
des Etats-Unis pour les questions  
commerciales internationales

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Pour la Mission permanente  
du Canada

6 février 1986